

ONCO HAUTS-DE-FRANCE

**Association régie par la loi du 1er juillet 1901**

**Siège social : 180 rue Eugène Avinée, 59120 Loos**

**Déclarée auprès de la Préfecture du Nord**

--- oOo ---

PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept

Le vingt-neuf juin

Les membres de l'association ONCOHAUTS DE FRANCE se sont réunis, dans les locaux de la a délégation territoriale de l'ARS, situés à Arras (62000) 14 Voie Bossué sur convocation du président.

La séance est présidée par Monsieur Guillaume Dayez.

Compte tenu de l'ordre du jour, deux feuilles de présence ont été établies.

La première pour la première partie de l'assemblée concernant l'approbation de la fusion avec les membres actuels de l'association repartis en 4 collèges.

La seconde pour la deuxième partie de l'assemblée en tenant compte des membres qui seront issus de la fusion absorption des associations ONCO NORD-PAS-DE-CALAIS, ci-après « ONCONPC » et de l'ASSOCIATION RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE DE LA REGION PICARDE – O.N.C.O.P.I.C., ci-après « ONCOPIC » lesquels ont été invités à participer à l'assemblée, 2 nouveaux collèges étant créés du fait de la fusion.

Les feuilles de présence ont été signées et ont permis de constater que, conformément aux dispositions de l'article 13.1 des statuts, chaque collège de membres est valablement représenté (2 représentants par collège, soit totalité des 12 représentants attendus).

Par conséquent, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion Maître Valérie Lefebvre et Maxime Roussel avocat

Monsieur le président déclare alors la séance ouverte.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée générale est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation de la fusion de l'association ONCO NORD-PAS-DE-CALAIS et de l'ASSOCIATION RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE DE LA REGION PICARDE – O.N.C.O.P.I.C. au sein de l'association ONCO HAUTS-DE-France.
- Constitution du conseil d'administration ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du président
- Le traité de fusion signé le 21 avril 2017,
- Un exemplaire de la gazette nord pas de calais (édition nord) du 19 mai 2017 et du journal Picardie Gazette (édition somme) du 18 mai de la gazette nord pas de calais du 19 mai 2017 contenant la publication de l'avis de fusion,
- Les statuts ;
- Le texte des résolutions qui sont proposées au vote de l'assemblée,
- Un exemplaire des autres documents visé par l'article 15-4 du décret du 7 juillet 2015 pris en application de la loi du 31 juillet 2014

Puis le président prend acte que l'assemblée de chacune des associations ONCONPC et ONCOPIC qui vient de se réunir a approuvé la fusion et sa dissolution. La réalisation de la fusion est désormais subordonné à l'approbation par la présente assemblée.

Le président ouvre ensuite la discussion. Un débat s'engage entre les membres présents.

Personne ne demandant plus la parole, le président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Avant de mettre aux voix les résolutions, le Président rappelle que pour le première d'entre elles seuls les membres actuels de l'association sont appelés à la voter. Par contre, les suivantes, sous réserve de l'approbation de la fusion, seront soumises au vote de l'ensemble des membres, en ce compris ceux issus des associations ONCOPIC et ONCONPC.

#### PREMIERERESOLUTION

Approbation de la fusion de l'association ONCO NORD-PAS-DE-CALAIS et de l'ASSOCIATION RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE DE LA REGION PICARDE – O.N.C.O.P.I.C. au sein de l'association ONCO HAUTS-DE-FRANCE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance (i) du projet de traité de fusion en date du 22 avril 2017 de l'association ONCO NORD-PAS-DE-CALAIS et de l'ASSOCIATION RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE DE LA REGION PICARDE – O.N.C.O.P.I.C., au sein de l'association ONCO HAUTS-DE-FRANCE et (ii) constaté que ledit projet de fusion a été approuvé par l'assemblée générale des membres de l'association ONCO NORD-PAS-DE-CALAIS et de l'ASSOCIATION RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE DE LA REGION PICARDE – O.N.C.O.P.I.C., déclare approuver ledit projet de fusion et accepter les apports effectués au titre de la fusion.

Conformément aux dispositions du projet de traité de fusion, l'opération de fusion prendra effet, tant juridiquement, comptablement que fiscalement, à la date du 30 juin 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1er juillet 1901, l'ensemble des membres de l'association ONCO NORD-PAS-DE-CALAIS et de l'ASSOCIATION RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE DE LA REGION PICARDE – O.N.C.O.P.I.C. acquièrent, de par l'effet de la fusion, la qualité de membres de l'association ONCO HAUTS-DE-France, sauf manifestation contraire de leur part et dans le respect des dispositions statutaires de l'association.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président indique que la fusion étant désormais réalisée, l'association compte désormais plus de six membres.

Il indique qu'il a recueilli préalablement à la présente assemblée le nom des administrateurs pour chacun des collèges et ce, conformément aux dispositions statutaires. Il précise qu'il est prévu que les membres du conseil d'administration se réunissent le 6 juillet prochain à l'effet de nommer les membres du bureau. Dans l'attente il continuera d'assurer seul la présidence, ce qu'il accepte.

**DEUXIEME RESOLUTION**  
**Constitution du conseil d'administration**

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 9.2 des statuts, prend acte de la nomination en qualité d'administrateurs, pour une durée de 3 années, leur mandat prenant effet à la date de la réalisation définitive de l'opération de fusion, à savoir le 30 juin 2017, des personnes suivantes :

- Représentant le collège des Etablissements de santé privés, centre de radiothérapie et unions de professionnels libéraux :

Mme	BECUWE Stéphanie	FHP	Déléguée
Dr	CATESSON Jean-Marc	Pôle Cancérologie Pont Saint Vaast	Gérant
M.	DE BUTLER Stephan	Groupe Santé Victor Pauchet Amiens	PDG
M.	GUTH François	Pôle Métropole Ramsay-GdS	Directeur
M.	FOUQUE Bernard	Hôpitaux Privés du Littoral	Directeur Administratif et Stratégique
M.	MAHMOUDI Kami	Hôpital Privé St Claude St Quentin	Directeur
M.	VESSELLE Vincent	Polyclinique Saint Côme Compiègne	Directeur
Dr	AULIARD Arnaud	Clinique des Dentellières Valenciennes	Radiothérapeute
Dr	BOCHET Jean	Hôpital Privé St Claude St Quentin	Oncologue médical
Dr	DEMORY Bertrand	URPS ML	Médecin Généraliste
Dr	DURIGOVA Anne	Polyclinique Saint Côme Compiègne	Oncologue médical
Dr	ROMANO Olivier	Hôpital Privé de Villeneuve d'Ascq	Oncologue médical
Dr	SIERZCHULA Yves	Hôpital Privé St Claude St Quentin	Médecin ORL
Mme	GUILLON Marie-Odile	URPS Infirmiers	Président

- Représentant le collège des Etablissements publics de santé (à l'exclusion des Centres Hospitaliers Universitaires) :

M.	GAUTHIER François	CH St Quentin	Directeur
M.	GUYADER Eric	CH Beauvais	Directeur
M.	MERLAUD Philippe	CH St Omer	Directeur
Mme	PAUL Marie-Christine	CH Roubaix	Directeur
Mme	DUVAL Brigitte	CHICN	Directeur
Dr	BLOCK Sylvie	CH Roubaix	PH Oncologue médical
Dr	CAROLA Elizabeth	GHP SO	Chef de pôle oncologie
Dr	DELTOUR Laurence	CHICN	Présidente de CME
Mme	DEPRET Isabelle	CHICN	Cadre supérieur du pôle oncologie
Dr	PROLONGEAU Jean-François	CH Valenciennes	Chirurgien gynécologue, Chef De Service

- Représentant le collège des Centres Hospitaliers Universitaires et le Centre régional de lutte contre le cancer (Centre Oscar Lambret) :

Dr	LARTIGAU Eric	C.O.L	Directeur
Pr	BONNETERRE Jacques	C.O.L	PU-PH, Chef de département
Mme	PORTAL Danielle	CHU Amiens	Directrice Générale
Pr	CHAUFFERT Bruno	CHU Amiens	PU-PH, Chef de service d'Oncologie
M.	LAZAREVIC Milan	CHU Lille	Directeur adjoint
Pr	VILLERS Arnaud	CHU Lille	PU PH, CDS Andrologie & Urologie

- Représentant le collège des Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (à l'exclusion du Centre Oscar Lambret)

Dr	GEY Thomas	ANHAC - Clinique Tessier	Médecin
M.	DAYEZ Guillaume	GHICL	Chargé de mission

- Représentant le collège des Associations d'usagers et de patients :

Mme	GODDERIDGE Roselyne	Ligue Contre Le Cancer - Aisne	Président
Mme	SOULA Isabelle	Association Perspectives Contre le Cancer	Présidente

- Représentant le collège des Autres partenaires acteurs de la cancérologie :

M.	TRUGEON Alain	OR2S	Directeur
----	---------------	------	-----------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

#### **Pouvoirs**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président

Le Président

